Image not found or type unknown

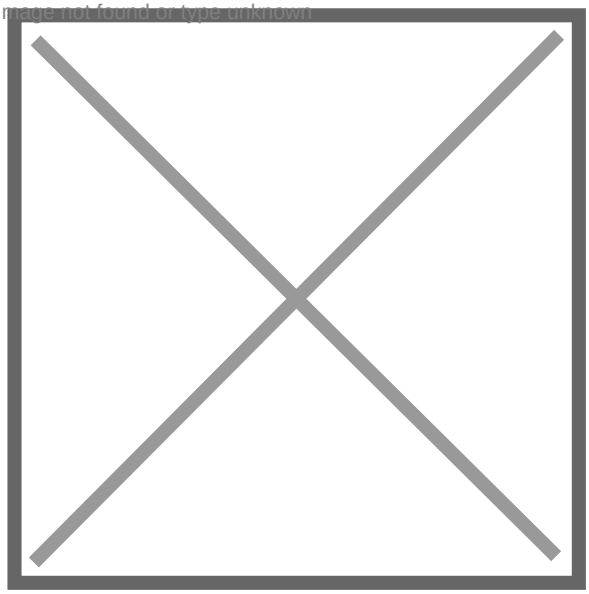

Serveur privé de jeu en ligne et la *gratuité*

Par **Drekorig**, le **10/04/2008** à **22:17**

Bonjour,

Je joues actuellement sur un serveur privé d'un MMORPG connu mondialement et j'aimerais avoir quelque éclaircissement quand à sa légalité. Les administrateurs de ce serveur ne sont pas les propriétaire a part entiere du logiciel qui est installé sur le serveur, et il est inscrit dans le CLUF de ce jeu qu'aucune création de serveur n'est autorisé, même a titre personnel.

Or, les admnistrateurs du serveur ont posté un message sur leur site stipulant que leur serveur est légal ET certifié par notaire ... Est ce possible ? et si oui, quels preuves/documents peut en attesté ?

Autre point : le serveur étant privé, l'accès y est gratuit, mais un système d'achat d'éléments du jeu est possible via paypal, virement bancaire ou encore allopass. Cela permet aux joueurs du serveurs de ce procurer des objets important du jeu sans avoir a y passer du temps ou encore ils peuvent demander a ce que leur personnage atteignent directement le niveau d'expérience maximum dès sa création. N'étant toujours pas propriétaire de l'intégralité du logiciel tournant sur leur serveur, les administrateurs ont ils le droit de percevoir une telle forme de "rémunération" ?

Pour finir, certains joueurs ont utilisé l'un des différents système de paiement et attendent depuis plusieurs mois que l'objet en question leur soi remis dans le jeu. Si le serveur est bel et bien illégal, peuvent ils réclamer un remboursement ou bien sont ils complice d'une contre façon ?

Merci de m'avoir lu, si je ne suis pas assez clair, je reformulerais mon post.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés